

<b>CHARTRE D'UTILISATION DES RESEAUX SOCIAUX BOISSY-SOUS-SAINT-YON</b>
--

Cette charte a pour but de préciser les conditions d'utilisation du compte officiel de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon sur les réseaux sociaux (Facebook).

Ce compte est ouvert à tous et se veut un espace de dialogue et d'échanges respectueux.

Tous les membres sont invités à y participer, à condition de respecter certaines règles élémentaires de courtoisie. Les commentaires postés sur ce compte peuvent être lus par l'ensemble de la communauté. Chaque utilisateur en s'abonnant à la page Facebook de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, en accepte pleinement les règles et s'engage, lors de chacune de ses visites, à les respecter.

### **Modération**

Les contributions peuvent faire l'objet d'une modération a posteriori, c'est-à-dire après leur publication. Ainsi, la commune se réserve le droit de modération et de suppression sans préavis de tous les commentaires qui ne respecteraient pas les règles élémentaires de bienséance et les dispositions légales.

Ce fil d'actualité n'est pas destiné à recevoir des publications commerciales ou des informations n'ayant pas un caractère d'utilité publique. Si les modérateurs estiment qu'une publication est non conforme aux bons usages d'internet, à la loi française et européenne ou à la présente charte, ils se réservent le droit de supprimer le commentaire ou le contenu sans préavis.

Les modérateurs répondent aux questions posées en se renseignant auprès des services concernés. Leur rôle est également d'écarter les contributions qui, par leur caractère indigne, attentatoire aux personnes, destructeur ou hors sujet, nuisent aux discussions. Sont notamment interdits (liste non exhaustive) :

- tout contenu contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, à toute loi ou règle en vigueur.
- les contenus à caractère politique, partisan, religieux, révisionniste.
- les commentaires racistes, xénophobes, pornographiques, obscènes, sexistes, diffamatoires, injurieux, agressifs constitutifs de harcèlement ou prenant à partie un ou plusieurs participants.
- les insultes personnelles entre participants.
- toute incitation ou attaque liée à la discrimination, à la haine ou à la violence.
- tout propos incitant à une consommation d'alcool ou de stupéfiants, ou faisant l'apologie de l'ivresse.
- l'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples.
- les liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France.
- les commentaires dont le contenu serait contraire aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit au respect de la vie privée ou toute publication qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

Les modérateurs peuvent exclure un internaute qui ne respecte pas les termes de la présente charte.

## **Recommandations aux utilisateurs**

Les commentaires publiés par les abonnés n'engagent que leurs auteurs.

Pour éviter que votre contribution soit modérée et sans que cette liste soit limitative, nous vous remercions de tenir compte des conseils suivants :

- Exprimez-vous poliment et dans un langage compréhensible par tous.
- Evitez les commentaires et contenus répétitifs.
- Soyez tolérant dans vos échanges, respectez l'avis de chacun. Les insultes ou autres attaques personnelles ne sont pas tolérées sur cette page. Ne cherchez pas le conflit les règlements de compte, provocation ou acharnement sur une même personne ou une même organisation. Même en l'absence d'insulte, ils ne seront pas tolérés.
- Respectez la vie privée d'autrui, ne communiquez pas d'informations ayant trait à la vie privée de quelqu'un (mail, téléphone, adresse, famille...).
- Vérifiez que chaque commentaire posté corresponde au sujet en cours.
- Argumentez vos critiques et vos désaccords pour ne pas dériver vers de l'invective ou des prises à partie d'autres partisans.
- Ce que vous ne diriez pas lors d'une conversation réelle, ne l'écrivez pas non plus sur les réseaux sociaux.

Les internautes peuvent signaler tout problème en envoyant un mail à la mairie de Boissy-sous-Saint-Yon.

## **Partage**

En cas de partage par la commune de Boissy-sous-Saint-Yon de pages ou de liens dont elle n'a pas la responsabilité, elle ne peut pas se porter garante de l'entière exactitude de l'information contenue dans ces sites. Les contenus ainsi partagés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas la position de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon. Le partage des pages, liens Internet ou sites ne vaudra pas confirmation par la commune de Boissy-sous-Saint-Yon de leur véracité.

Le non-respect de cette charte donnera lieu à un signalement de ce commentaire en « contenus abusifs » auprès de Facebook en cas de comportements ou contenus illicites répétés.

En devenant abonné au compte officiel Facebook de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, vous reconnaissez la possibilité pour l'administrateur de contrôler et retirer toute publication qui dérogerait à la charte.

Pour rappel, les conditions d'utilisation de Facebook s'appliquent à tous les utilisateurs du compte officiel de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon.